

Intégration économique et exercice du métier d'avocat

VENDREDI 22 ET SAMEDI 23 MARS 2013



COTONOU

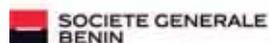
Séminaire organisé par l'UIA en collaboration avec l'Ordre des Avocats du Bénin

BÉNIN

L'UIA remercie les partenaires suivants



DEVELOPPONS ENSEMBLE L'ESPRIT D'EQUIPE





Introduction

Le barreau du Bénin accueillera à Cotonou, les vendredi 22 et samedi 23 mars 2013 un séminaire UIA pour discuter de l'intégration économique en Afrique en relation avec le métier d'avocat. Le séminaire occupera trois demi-journées rythmées respectivement par trois sujets distincts mais liés, à savoir : les unions économiques africaines, les impacts de l'intégration économique sur la profession d'avocat, la parole aux entreprises et organisations d'un espace communautaire africain en direction des avocats.

Une bonne perception de l'intégration économique devrait apporter un excellent rayonnement de nos cabinets et de la profession d'avocat sur le continent, favorisant ainsi la prospérité individuelle. C'est à cette prise de conscience et aux actions subséquentes que ce séminaire devrait nous conduire.

Afin de vous permettre de joindre l'utile à l'agréable, le comité d'organisation a sélectionné pour vous un bel hôtel situé au bord de la mer le long d'une belle plage de sable fin. Vous pourriez également, après le séminaire, visiter le village lacustre de Ganvié surnommé la Venise d'Afrique ou la route des esclaves dans la cité historique de Ouidah.

Elvire VIGNON

Avocate au barreau du Bénin, Membre de l'UIA et du Comité Organisateur du séminaire

Jeudi | 21 | mars | 2013

19:30 COCKTAIL DE BIENVENUE SUIVI
DE LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE
Offert par l'Ordre des Avocats du Bénin

AZALAÏ Hôtel de la Plage
Lieu dit XWLACODJI
05BP347 Cotonou, Bénin

Cyrille DJIKUI, *Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Bénin,*
Cotonou, Bénin

Ministre de la Justice du Bénin
Ministre des Affaires étrangères du Bénin



Vendredi | 22 mars | 2013

08:30 – 09:00 INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

AZALAÏ Hôtel de la Plage

Lieu dit XWLACODJI

05BP347 Cotonou, Bénin

09:00 – 09:15 ACCUEIL ET MOT DE BIENVENUE

• Jean-Marie BURGUBURU, *Président de l'UIA, Debevoise & Plimpton LLP, Paris, France – ou son représentant*

• Elvire VIGNON, *Cabinet Elvire Vignon, Cotonou, Bénin*

MATINÉE LES UNIONS ÉCONOMIQUES AFRICAINES

Modérateur : • Angelo Aimé HOUNKPATIN, *Président du Comité national béninois de l'UIA, Cotonou, Bénin*

09:15 – 10:15 L'ordre juridique communautaire et plus spécialement le droit dérivé

• Luc Marius IBRIGA, *Maître-assistant de droit public, Secrétaire général du Centre d'Études Européennes et de l'Intégration (CEEI), Ouagadougou, Burkina Faso*

10:15 – 10:45 PAUSE CAFÉ

10:45 – 12:00 Compétences des Cours de justice des communautés africaines

• Vincent ZAKANÉ, *Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale (Maître assistant, UFR/Sciences juridiques et politiques, Université de Ouaga II), Ouagadougou, Burkina Faso*

12:00 – 13:00 La liberté de circulation

• Azzouza Emir Eddine AMER, *Avocat, Barreau de Boumerdès, Algérie*

13:00 – 14:30 DÉJEUNER

APRÈS-MIDI LES IMPACTS DE L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE SUR LA PROFESSION D'AVOCAT EN AFRIQUE

Modérateur : • Arthur A. BALLÉ, *Avocat, Ancien Bâtonnier, Cotonou, Bénin*

14:30 – 15:30 Le droit communautaire de la concurrence, un nouveau chantier d'exercice

• Ramata OUEDRAOGO FOFANA, *Magistrat, Juge à la Cour de Justice de l'UEMOA, Burkina Faso*

15:30 – 16:00 PAUSE CAFÉ

16:00 – 17:00 Les expériences des avocats de l'Union européenne – La force du droit de la propriété intellectuelle dans l'échange culturel et l'échange marchand

• Michel HUET, *Cabinet Michel Huet Bellenger Blandin, Paris, France*

17:00 – 18:00 Les expériences des avocats africains exerçant dans des espaces intégrés: CEDEAO¹, CEMAC², CEPGL³, SADC⁴, UEMOA⁵, UMA⁶

• Kari ABDOUL BAGUI, *Avocat, Yaoundé, Cameroun*

20:00 DÎNER OPTIONNEL

Restaurant Maquis du Port

01 BP. 5838 - Cotonou, Bénin

¹ CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, créée par le traité de Lagos du 28 mai 1975 (révisé en juillet 1993) comprenant les États suivants : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie (retirée en décembre 1999), Niger, Nigeria, Sierra Leone, Sénégal, Togo.

² CEMAC : Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, créée par le traité de N'Djamena du 16 mars 1994, comprenant le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, le Tchad.

³ CEPGL : Communauté économique des pays des grands lacs, créée par le traité de Bujumbura du 9 septembre 1977, par le Burundi, le Rwanda, la RDC.

⁴ SADC : Southern African Development Community, comprend : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, RDC, Seychelles, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe, Swaziland.

⁵ UEMOA : Union économique et monétaire ouest africaine, créée par le traité de Dakar du 10 janvier 1994, comprenant les États suivants : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo.

⁶ UMA : Union du Maghreb Arabe, créée par le traité de Marrakech du 17 février 1989, comprend les États suivants : Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie.

Samedi | 23 | mars | 2013

08:30 – 09:00 INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

AZALAÏ Hôtel de la Plage
Lieu dit XWLACODJI
05BP347 Cotonou, Bénin

MATINÉE LA PAROLE AUX ENTREPRISES ET ORGANISATIONS D'UN ESPACE COMMUNAUTAIRE AFRICAIN EN DIRECTION DES AVOCATS

Modérateur : • Cyrille DJIKUI, *Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Bénin, Cotonou, Bénin*

09:00 – 10:00 L'UEMOA

• Représentant du Président de la Commission UEMOA

10:00 – 11:00 La Conférence des Barreaux, organe de la mise en œuvre du règlement n° 10/2006/CM/UEMOA

relatif à la libre circulation et à l'établissement des avocats de l'espace UEMOA

- Issaka KEITA, *Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Mali, Président de la Conférence des Barreaux UEMOA, Mali*
- Arthur A. BALLÉ, *Avocat, Ancien Bâtonnier, Cotonou, Bénin*

11:00 – 11:30 PAUSE CAFÉ

11:30 – 12:30 L'avocat et le marché de l'arbitrage et de la médiation dans un espace communautaire

- Dr Sadjo OUSMANOU, *Juriste d'affaires, Directeur du CPAM (Centre Permanent d'Arbitrage et de Médiation du CADEV), Douala, Cameroun*

12:30 – 13:00 CONCLUSIONS

13:00 – 14:30 DÉJEUNER



Comité d'organisation

Elvire VIGNON

Cabinet Elvire Vignon

Cotonou – Bénin

T +229 21 30 79 15

F +229 21 30 01 30

E elvirevignon@cabinetvignon.net

Alexandrine SAÏZONOU BÉDIÉ

Cabinet d'Avocats Saizonou

Cotonou – Bénin

T +229 21 31 56 09

E alexandrine.saizonou@yahoo.fr

Nadine DOSSOU SAKPONOU

Cabinet Robert Dossou

Cotonou – Bénin

T +229 21 31 44 11

F +229 21 31 42 09

E rdossou@intnet.bj

Informations générales

LIEU DU SÉMINAIRE

AZALAI Hôtel de la Plage

Lieu dit XWLACODJI

05BP347 Cotonou – Bénin

T +229 21 31 72 00 • F +229 21 31 72 69 • www.azalaihotels.com

FRAIS D'INSCRIPTION



	Membre UIA		Non membre	
	≤ 22.02.2013	> 23.02.2013	≤ 22.02.2013	> 23.02.2013
Inscription standard Catégories 1 et 2 selon liste UIA**	350 €	400 €	400 €	450 €
Jeune avocat (<35)* Catégories 1 et 2 selon liste UIA**	300 €	350 €	350 €	400 €
Inscription standard Catégories 3 et 4 selon liste UIA**	250 €	300 €	250 €	300 €
Jeune avocat (<35)* Catégories 3 et 4 selon liste UIA**	200 €	250 €	200 €	250 €

* Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.

** Selon la liste de la Banque Mondiale 2013. La liste complète est disponible sur le site Web de l'UIA : www.uianet.org

Catégorie 3 : Albanie, Arménie, Belize, Bhutan, Bolivie, Cameroun, Cap Vert, Rép. du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Rép. Arabe, Salvador, Fiji, Géorgie, Ghana, Guatemala, Guyane, Honduras, Inde, Indonésie, Irak, Kiribati, Kosovo, Lao PDR, Lesotho, Îles Marshall, Micronésie, Moldavie, Mongolie, Maroc, Nicaragua, Nigéria, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Philippines, Samoa, São Tomé et Príncipe, Sénégal, Îles Salomon, Soudan du Sud, Sri Lanka, Soudan, Swaziland, Syrie, Timor-Leste, Tonga, Ukraine, Ouzbékistan, Vanuatu, Vietnam, Cisjordanie et Gaza, Rép. du Yémen, Zambie.

Catégorie 4 : Afghanistan, Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, République Centrafricaine, Tchad, Comores, Rép. Dém. du Congo, Érythrée, Ethiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Kenya, Rép. Dém. Corée, Kirghizistan, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Népal, Niger, Rwanda, Sierra Leone, Somalie, Tadjikistan, Tanzanie, Togo, Uganda, Zimbabwe.

Ces frais comprennent la participation au séminaire, le cocktail de bienvenue offert par le Barreau du Bénin le jeudi 21 mars, les pauses café, les déjeuners du vendredi 22 et du samedi 23 mars 2013 ainsi que la documentation du séminaire. Le dîner du vendredi 22 mars 2013 n'est pas inclus dans les frais d'inscription. Merci de noter que le nombre de places pour ce séminaire est limité. Les organisateurs se réservent le droit de refuser des inscriptions dans l'éventualité d'un trop grand nombre de demandes de participation.

FORMATION CONTINUE

Les participants au séminaire pourront obtenir des points dans le cadre de la formation continue. Chaque participant recevra un certificat de participation à la fin du séminaire.

Pour plus d'information, merci de contacter l'UIA.

LANGUE

RÉSERVATION D'HÔTEL

Les sessions de travail seront en **français, anglais et portugais** avec une traduction simultanée.

Un nombre limité de chambres a été pré réservé à un tarif préférentiel. Merci de contacter directement l'hôtel pour effectuer les réservations. Afin de garantir votre réservation, merci de bien vouloir communiquer un numéro de carte de crédit. Veuillez noter que le nombre de chambres étant limité, nous vous recommandons d'effectuer votre réservation le plus rapidement possible.

Hôtels	Tarifs	
AZALAÏ Hôtel de la Plage (4*) Lieu dit XWLACODJI 05BP347 Cotonou, Bénin T +229 21 31 72 00 F +229 21 31 72 69 E hoteldelaplage@azalahotels.com /reservationahp@azalahotels.com www.azalahotels.com	Chambre standard Taxe de séjour : 500 FCFA / 1 € par personne, par jour Petit-déjeuner inclus	74 000 FCFA
<i>Merci de télécharger le formulaire de réservation sur le site : www.uianet.org</i>		
MYOSOTIS RÉSIDENCES HÔTEL & SPA Lot 526 – Parcelle A – Ganhi Cotonou, Bénin T +229 21 31 16 78 F +229 21 31 17 47 E resamyosotishotel@gmail.com http://myosotisresidence.com	Studio senior Chambre confort Appartement simple Appartement VIP Taxe de séjour : 500 FCFA / 1 € par personne, par jour Petit-déjeuner inclus	68 000 FCFA 77 000 FCFA 81 500 FCFA 89 150 FCFA
<i>Merci de télécharger le formulaire de réservation sur le site : www.uianet.org</i>		

CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation fera l'objet d'une retenue de 50 % du montant perçu et devra parvenir par écrit à l'Union Internationale des Avocats (UIA) **avant le 22 février 2013**. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour toute annulation reçue après cette date.

VISAS

Toute personne souhaitant recevoir une lettre d'invitation pour participer au séminaire devra s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription **avant le 22 février 2013**, afin d'assurer l'obtention du visa dans les délais impartis.

Toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 100 % du montant perçu moins 50 € pour frais de dossier à condition que l'inscription et le règlement de l'intégralité des frais d'inscription aient été perçus par l'UIA **avant le 22 février 2013**. Pour toute inscription reçue après cette date, toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 50 % du montant perçu moins 50 € pour frais de dossier.

Toute annulation due à un refus de visa devra parvenir par écrit à l'UIA **avant le séminaire** et accompagnée d'une preuve de refus d'obtention de visa.

Il ne sera procédé à aucun remboursement pour une annulation reçue après le séminaire ou sans **preuve de refus de l'obtention de visa**, ou dans le cas où votre visa serait délivré après le séminaire.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute inscription reçue par l'Union Internationale des Avocats (UIA) et accompagnée du règlement intégral des frais correspondant aux manifestations choisies sera confirmée par écrit.

L'UIA se réserve le droit, à tout moment et à son entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter le séminaire à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du séminaire, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme du séminaire et d'annuler toute invitation à participer au séminaire.

L'UIA ne sera nullement tenue par responsable des frais éventuels occasionnés par l'annulation de l'hébergement ou du transport. **L'UIA recommande vivement aux participants d'utiliser les prestations modifiables et/ou remboursables, ainsi que de souscrire une assurance annulation.**

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant, un accompagnant ou un tiers suite à une annulation, un changement, un report ou une modification.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant ou un accompagnant, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant en relation avec le séminaire est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents.

Il appartient au participant de s'assurer qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour son voyage. Un participant qui ne pourrait participer au séminaire, parce qu'il n'a pas pu embarquer sur un vol ou tout autre moyen de transport, faute de présenter les documents exigés (passeport, visa, certificat de vaccination...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

FORMALITÉS



Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados



Intégration économique et exercice du métier d'avocat

Vendredi 22 mars et samedi 23 mars 2013

COTONOU – BÉNIN

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Inscrivez-vous en ligne www.uianet.org

ou compléter et renvoyer ce formulaire avant le 8 mars 2013, par e-mail, fax, ou poste à :

UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS

25, rue du Jour, 75001 Paris, France

Tél. : +33 1 44 88 55 66 ■ Fax : +33 1 44 88 55 77 ■ E-mail : uiacentre@uianet.org



Inscrivez-vous en ligne

MEMBRE INDIVIDUEL UIA

Merci de préciser votre numéro de membre (numéro indiqué sur votre carte de membre ou sur votre appel à cotisation) :

MI - - - - -

Nom :

Prénom :

Cabinet :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Tél. : Fax :

E-mail :

Date de naissance :

N° TVA intracommunautaire :

A. FRAIS D'INSCRIPTION AU SÉMINAIRE

	Membres UIA		Non membres	
	≤ 22.02.2013	> 23.02.2013	≤ 22.02.2013	> 23.02.2013
• Inscription standard Catégories 1 et 2 selon liste UIA**	350 €	400 €	400 €	450 €
• Jeune avocat (<35)* Catégories 1 et 2 selon liste UIA**	300 €	350 €	350 €	400 €
• Inscription standard Catégories 3 et 4 selon liste UIA**	250 €	300 €	250 €	300 €
• Jeune avocat (<35)* Catégories 3 et 4 selon liste UIA**	200 €	250 €	200 €	250 €

* Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.

** Selon la liste de la Banque Mondiale 2013. Liste des pays de catégories 3 et 4 en page 5 du programme. La liste complète est disponible sur le site Web de l'UIA : www.uianet.org

B. ACTIVITÉS SOCIALES DU SÉMINAIRE

Merci d'indiquer ci-après les activités sociales **incluses dans les frais d'inscription** auxquelles vous souhaitez participer :

- Cocktail de bienvenue – jeudi 21 mars 2013
- Déjeuner – vendredi 22 mars 2013
- Déjeuner – samedi 23 mars 2013

C. ACTIVITÉ OPTIONNELLE

(**non-incluse** dans les frais d'inscription)

- Dîner optionnel – vendredi 22 mars 2013

• Veuillez me réserver place(s) pour le dîner du **vendredi 22 mars 2013**

35 € x ___ / pers

TOTAL (C) €

D. TOTAL

TOTAL (A) – Frais d'inscription €

TOTAL (C) – Activité optionnelle €

TOTAL (A+C) €

E. MÉTHODES DE PAIEMENT

- Par chèque bancaire en € à l'ordre de l'UIA, adressé à : UIA – 25 rue du Jour – 75001 Paris – France
- Par virement bancaire en €, sans frais pour le bénéficiaire, en faveur de l'Union Internationale des Avocats, avec la référence "Séminaire de Cotonou 2013", à la banque et sur le compte :

Société Générale – Paris Elysées Entreprise
91, avenue des Champs Elysées – 75008 Paris – France
BIC / SWIFT N°: SOGEFRPP
IBAN : FR76 3000 3033 9200 0503 4165 164

- Par carte bancaire : Visa Eurocard / Mastercard

N° de carte : _ _ _ _ _

Date d'expiration : _ _ / _ _ Cryptogramme : _ _ _ _

Titulaire de la carte :

J'autorise l'Union Internationale des Avocats à débiter la carte bancaire susmentionnée d'un montant de : € (EUR)

Date : / /

Signature :

F. CONDITIONS GÉNÉRALES ET CONDITIONS D'ANNULATION

Le/la Soussigné(e) confirme avoir pris connaissance et accepté les **conditions d'annulation** ainsi que les **conditions générales** figurant sur la page 6 du programme d'inscription. L'inscription ne sera prise en compte qu'après réception du paiement.

Le participant est conscient que son image et/ou sa voix pourront être captés, enregistrés ou filmés pendant toute la durée du séminaire et concède à l'UIA, en signant ce formulaire d'inscription, le droit d'exploiter, de reproduire et de diffuser les images et enregistrements par tous moyens connus ou inconnus et sur tous types de supports, pour une durée illimitée et ce, à titre totalement gracieux.

Date : / /

Signature :